



► Informatique

► **Technicien Supérieur en Maintenance Informatique et Réseaux en contrat de professionnalisation**

Titre certifié de l'IPI niveau 3 inscrite au RNCP
(JO du 21/04/2009 - Code NSF 326)

► Pour quels métiers ?

- Technicien d'exploitation en maintenance informatique
- Assistant responsable informatique
- Assistant gestionnaire de parcs informatiques
- Assistant administrateur réseaux
- Technicien supports utilisateurs

► Quelles missions en entreprise ?

Le Technicien Supérieur en Maintenance Informatique et Réseaux assure, non seulement des tâches de diagnostic, d'entretien préventif, de maintenance corrective des matériels informatiques ou logiciels (micro, moyens ou gros systèmes), mais aussi des fonctions d'expertise élevée sur des produits (matériels ou logiciels réseaux) spécifiques. Il réalise aussi des opérations d'administration système ou réseaux, de supervision réseaux dans des environnements systèmes, réseaux et logiciels souvent hétérogènes.

Il met en place ou participe à des déploiements matériels (ordinateurs, appareils d'interconnexion...) et logiciels. Il assure généralement des fonctions de conseil, de formation et d'assistance technique auprès des utilisateurs ou clients.

► Profil de l'alternant

- Le Technicien Supérieur en Maintenance Informatique et Réseaux est organisé, rigoureux, précis, maîtrise l'outil informatique, a un sens aigu de la communication et a la volonté constante d'assister l'utilisateur.
- Bac général ou Bac professionnel

► Compétences visées

La formation doit apporter, non seulement, les connaissances techniques requises pour le métier visé mais aussi un esprit de synthèse et d'analyse afin de maîtriser au plus vite les conditions d'exercice de sa fonction au sein de l'entreprise et d'assurer ainsi une continuité de service optimale. L'alternant, à l'issue de sa formation, doit être en mesure d'assister et de conseiller l'utilisateur, de garantir la pérennité et le bon fonctionnement de l'outil informatique qui lui a été confié.

► Le programme de formation

Enseignements professionnels

- Unité centrale et périphériques
- Architecture du micro ordinateur
- Système d'exploitation local Microsoft "édition professionnelle", configuration
- Méthodes et outils de maintenance
- Systèmes d'exploitation Unix, mini-ordinateurs IBM AS 400 (i-series)
- Administration des services de messagerie
- Administration Novell, Microsoft Serveur Linux
- Administration et maintenance des serveurs de messagerie (Exchange, Lotus Domino)
- Méthodes et outils de maintenance et des interconnexions réseaux locaux
- Liaisons physiques et topologies de réseaux

- Comment évaluer les délais, charges et coûts
- Organiser, planifier, suivre, contrôler le projet
- Comment maîtriser les risques et la qualité
- Méthodes et outils de suivi
- Relation clientèle

Enseignements généraux

- Anglais appliqué à l'informatique, passage TOEIC
- Droits et obligations en informatique
- Gestion de projet informatique
- Techniques relationnelles et de communication

► Contrat de professionnalisation – Mode d'emploi

Public concerné / Pré-requis

- Jeune de moins de 26 ans ou 26 ans et plus si demandeur d'emploi
- Salarié en poste en entreprise dans le cadre d'une période de professionnalisation

Durée / Rythme d'alternance

- Durée : selon profils, entre 12 et 24 mois
- Alternance pratiquée : parcours individualisé selon le niveau et le profil (environ 1 semaine sur 2 pour 1 cursus de 24 mois)
- Rentrée à tout moment de l'année

Rémunération

A défaut de dispositions conventionnelles plus favorables, la rémunération correspond aux montants bruts suivants :

De 16 à moins de 21 ans	De 21 ans à moins de 26 ans	26 ans et plus
55 % du SMIC	70 % du SMIC	85 % du minimum conventionnel
65 % Si qualification au moins égale à un Bac Pro ou équivalent	80 % Si qualification au moins égale à un Bac Pro ou équivalent	100 % du SMIC minimum

Les avantages pour l'employeur

- Prise en charge totale ou partielle par un OPCA des frais de formation du salarié (actions de formation, d'évaluation et d'accompagnement). Prise en charge totale de la formation tuteur, ainsi que des dépenses liées à l'exercice de la fonction tutorale (selon les accords de branches).
- Pendant toute la durée de son contrat de professionnalisation, le salarié n'est pas pris en compte dans l'effectif de l'entreprise (sauf en ce qui concerne la tarification de la cotisation accidents du travail).
- Bénéfice de la réduction des cotisations patronales (réductions loi Fillon).

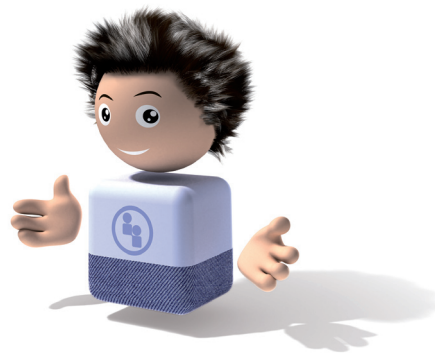
► Les services "plus" du CIEFA

Pour les candidats :

- Conseil, orientation métier / diplôme
- Accompagnement individualisé jusqu'au placement en entreprise

Pour les entreprises :

- Diagnostic des besoins en recrutement et formation
- Proposition d'une solution alternance adaptée
- Présélection des candidats en fonction du profil souhaité
- Formation et accompagnement des tuteurs



► Modalités d'admission au CIEFA

- Présélection des dossiers de candidature
- Tests psychotechniques
- Entretien de motivation